

LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
(+ de 20 000 habitants - membre de Nantes Métropole)

Recrute

Un·e Agent·e Territorial·e Spécialisé·e des Ecoles Maternelles
CDD du 01/10/25 au 31/12/2025 temps non complet
(Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)

Vos missions :

Assister l'enseignant de la classe dans la mise en œuvre des missions éducatives auprès des enfants d'âge maternel. Sous la responsabilité de l'enseignant :

- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et assurer la sécurité physique et affective des enfants,
- Participer aux préparations et/ou à l'animation d'activités pédagogiques, nettoyer le matériel
- Intervenir en cas d'accident et/ou de blessure auprès de l'enfant
- Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie

Entretien ménager

- Mettre en état de propreté la classe, le mobilier et les matériels éducatifs, ainsi que d'éventuels espaces communs de la maternelle, conformément au plan d'entretien ménager et sous la supervision du chef d'équipe-référent maintenance et entretien.

Contraintes liées au poste :

- Planning annualisé sur la base de 3h45 par semaine (soit 10,72%)
- Horaires (jours scolaires) :
8h -12h45 le mercredi matin

Rémunération : statutaire, RIFSEEP, COS44, participation à la prévoyance

Vos atouts et compétences :

- ✓ Vous disposez d'un C.A.P. PETITE ENFANCE et vous avez le concours d'ATSEM
- ✓ Vous avez des connaissances sur les besoins de l'enfant de 3 à 6 ans
- ✓ Vous avez connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (méthode HACCP)
- ✓ Vous avez une expérience professionnelle dans le secteur de la Petite Enfance
- ✓ Vous avez des qualités relationnelles et êtes capable de travailler en binôme
- ✓ Vous faites preuve d'exemplarité et de maîtrise

Merci d'adresser lettre de candidature et CV par mail à l'attention de M. le Maire sous réf **2025-83** à :
recrutement@lachapellesurerdre.fr

vous êtes déjà fonctionnaire, il faudra joindre **une copie du dernier arrêté de situation administrative**

Date limite de candidature le 1^{er} octobre 2025